



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-11-2025 /

Dossier complet le : 17-11-2025 /

N° d'enregistrement : 008978/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque traditionnelle au sol d'une puissance inférieure à 1MWc (998.4kWc) sur une friche agricole intégrée au document cadre de la Drome, sur la commune de La-Baume-d'Hostun.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ELMY DEVELOPPEMENT

Raison sociale

ELMY DEVELOPPEMENT

N° SIRET

88486418200016

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Desurmont

Prénom(s)

Mathilde

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance estimée à 998.4kWc, destinée à une durée d'exploitation de 30 ans. Aucun travail de démolition ne sera effectué. Le terrain est actuellement une friche agricole sans valeur agronomique et ciblée par la chambre d'agriculture pour intégrer un document cadre autorisant l'installation des centrales solaires traditionnelles. Les structures photovoltaïques seront implantées à l'aide de pieux-battus, garantissant une installation stable et respectueuse de l'environnement. Un réseau de câbles sera enterré, reliant les panneaux entre eux puis centralisant toute l'électricité à un poste de livraison positionné en bordure de centrale. Une clôture périphérique sera installée autour du site pour assurer la sécurité et délimiter la zone. Les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) se limiteront à la création d'une piste carrossable de 3 à 4 mètres de large traversant la centrale, facilitant l'accès aux équipements électriques. Enfin, une citerne souple sera installée à l'entrée du site, afin de répondre aux exigences du SDIS local.

4.2 Objectifs du projet

La loi sur l'énergie et le climat adoptée en novembre 2019 a instauré une loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), chargée de définir les principaux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Dans son discours à Belfort en février 2022, le Président de la République a annoncé un objectif ambitieux de 100 GW de capacité photovoltaïque d'ici 2050. Cet objectif a été intégré dans le projet de stratégie française sur l'énergie et le climat, soumis à consultation fin 2023, et avancé à 2035 pour répondre à la hausse des besoins en électricité décarbonée. D'autre part, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a indiqué qu'il serait possible d'atteindre cette capacité en se limitant aux espaces artificialisés et dégradés. Cet objectif vise non seulement à accroître la part du photovoltaïque dans le mix énergétique, mais aussi à réduire les émissions de CO₂ et à renforcer l'indépendance énergétique de la France. C'est dans ce cadre que se place elmy pour le développement d'une centrale photovoltaïque de moins de 1MWc dans la commune de La-Baume-d'Hostun, en injection sur le réseau public. L'objectif est de contribuer à la transition énergétique tout en minimisant l'impact environnemental en priorisant les espaces

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le temps de construction pour ce projet est évalué à entre 2 et 3 mois. Les travaux se décomposent en plusieurs phases : - 1ère phase : préparation du site avec débroussaillage, aplanissement (si nécessaire) et création des pistes ; - 2ème phase : installation de la clôture périphérique et aménagement du chantier de construction (mise en place d'un petit local type algeco) ; - 3ème phase : les éléments de support des panneaux sont acheminés et installés sur le site. Les pieux sont battus ou visés dans le sol. Les modules sont également livrés sur site et fixés sur les structures au fur et à mesure que les systèmes de support sont terminés. En parallèle, les tranchées destinées aux passages des câbles électriques sont creusées et les câbles posés. Dans le même temps, le local technique avec transformateur et poste de livraison est amené, installé sur site et aménagé de sorte à recevoir le matériel électrique (lumière, câblages, etc.). - 4ème phase : Tous les branchements électriques sont effectués (modules-onduleurs, onduleurs-transformateurs, transformateurs-poste de livraison, poste de livraison-local TGBT). - 5ème phase : ENEDIS met sous tension le poste de livraison. Une fois le CONSUEL obtenu pour le poste de livraison et la totalité de l'installation, ainsi que tous les contrats signés avec Enedis, la mise en service de la centrale peut avoir lieu. Le chantier sera conforme à la fois aux dispositions réglementaires applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de la centrale solaire ainsi que l'entretien du terrain d'implantation seront supervisés par Elmy par l'intermédiaire d'une entreprise de maintenance. L'installation sera contrôlée et surveillée à distance via une connexion internet, cependant des visites seront occasionnellement nécessaires pour effectuer des réparations en cas de problèmes ou pour effectuer des contrôles visuels de routine. Cette activité ne sera source que de peu de trafic. À l'issue de la période d'exploitation, la centrale solaire sera intégralement démantelée (y compris les réseaux souterrains, les clôtures et les fondations nécessaires aux postes de transformation et de livraison) pour rendre le terrain dans son état initial. Les délais nécessaires au démantèlement de l'installation sont de l'ordre de 2 mois. Le terrain aura été très peu affecté par la centrale solaire car les activités de terrassement seront très localisées (tranchées, postes de transformation et de livraison). L'ensemble des composants sera recyclé dans des filières spécialisées. Le recyclage des panneaux solaires sera en charge dans la filière spécialisée gérée par l'association européenne SOREN qui dispose d'une filiale en France. Les fabricants d'appareils électroniques seront quant à eux obligés de réaliser à leurs frais le recyclage de leurs produits. Cette mesure concerne également les fabricants d'onduleurs. Les autres matériaux utilisés pour la centrale sont des matériaux de construction plus classiques (acier, aluminium, gravats, béton, câbles électriques) qui sont orientés vers des filières de recyclage classiques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

À la suite de la demande d'examen au cas par cas, le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux (DP) à la mairie de La-Baume-d'Hostun.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Nombre de panneaux PV Nombre de tables PV Surface occupée par le projet Hauteur minimale des tables (bas de panneau) Largeur des pistes	(998.4, kWc) (1536, u) (64, u) (10000, m²) (1,1, m) (5, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle couverte par le PLU de la commune de La-Baume-d'Hostun, dont la dernière procédure a été approuvée le 28/01/2025

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	L'aire d'étude est incluse dans une ZNIEFF de type 2, située à moins de 500 m d'une ZNIEFF de type 1, et partage ses frontières avec le Parc Naturel Régional du Vercors. L'ensemble des espèces citées dans ces zones ont été étudiées dans le diagnostic écologique afin de déterminer leur présence potentielle et l'impact du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'etude des zones humides et les investigations pedologiques ont conclu a l'absence de zones humides sur l'aire d'etude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site se situe a plus de 9km d'une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et a plus de 3km de deux Zones Speciales de Conservation (ZSC).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'expertise écologique menée sur le terrain en friche de la commune de La-Baume-d'Hostun révèle un contexte environnemental fortement marqué par les activités industrielles environnantes. La zone d'implantation potentielle (2,28 ha) occupe des milieux dégradés. La majorité des habitats présente une diversité floristique restreinte. Les inventaires faunistiques ont mis en
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La parcelle est classée en zone naturelle, toutefois elle a été ciblée par le document cadre de la Drome comme une friche agricole avec peu ou pas d'intérêt agricole et pouvant accueillir du PV. Les panneaux seront implantés à 1,1m du sol minimum, afin d'éviter la consommation d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des trafics seront nécessaires pendant la période de construction (environ 2 mois). Une fois celle-ci terminée, le trafic ne sera que très ponctuel sur site pour des opérations de maintenance.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La centrale photovoltaïque se situera à proximité immédiate d'une station d'épuration, générant des perturbations lumineuses et sonores. Le bourdonnement des onduleurs sera imperceptible.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	La centrale photovoltaïque se situera à proximité immédiate d'une station d'épuration, générant des perturbations lumineuses et sonores. L'éclairage en phase de construction ne sera pas notable.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principaux risques identifiés concernent la phase chantier : pollution accidentelle, dérangement de la faune et risques de collisions, destruction d'habitats. L'impact majeur résiderait dans la suppression partielle, si elle avait lieu, de la lisière forestière et des fourrés arbustifs (ronciers, formations à Genet à balais), habitats de reproduction et de refuge pour plusieurs taxons. Or cette partie sera évitée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Nous suivrons les préconisations du bureau d'étude écologique en : - positionnant le projet en retrait des zones boisées; - implantant une clôture en retrait d'au moins 5 mètres des lisières et des éléments arbores : cette disposition contribuera à préserver les lisières forestières. Le balisage aura lieu en phase de chantier sur les zones à enjeu, afin d'éviter tout risque de destruction en phase chantier. - accordant une attention particulière à la gestion des espèces exotiques envahissantes (5 espèces recensées). - choisissant des clôtures perméables à la petite faune, pour éviter le piégeage accidentel et garantir les continuités écologiques. Les mesures de recommandation proposées (recul de 5 m par rapport aux lisières forestières, maintien de corridors écologiques, clôtures perméables à la petite faune, gestion des espèces exotiques envahissantes) apparaissent suffisantes pour limiter les incidences résiduelles. Il a également été préconisé, comme pour tous les projets, d'adapter le calendrier pour éviter les nuisances sonores vis-à-vis du cycle biologique des espèces présentes sur site. Néanmoins, considérant les perturbations déjà présentes sur site vis-à-vis de la zone industrielle (pollution lumineuse et sonore), ainsi que l'absence d'espèces avérées lors des inventaires, il ne nous semble pas pertinent de mettre en place cette mesure.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La société Elmy ayant une charte environnementale en interne, le pré-diagnostic est systématiquement réalisé par un bureau d'études écologie. Les études réalisées ont permis de montrer que l'impact de la centrale sur son environnement est moindre. Les recommandations seront prises en compte pour éviter et réduire cet impact au maximum. Il ne nous semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Desurmont

Prénom **Mathilde**

Qualité du signataire Cheffe de projets photovoltaïques

À Lyon

Fait le 18-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)